



Garantie de la réparation d'un véhicule

Par bra88

bonjour j'ai acheté un véhicule chez un vendeur de voiture il y a 10 mois ce véhicule était garanti 3 mois. j'ai eu un problème d'embrayage donc le vendeur m'a fait faire les réparations j'ai un garagiste professionnel a ses frais car le véhicule était garanti mais 8 mois après les réparations et à peine 10000 km effectuer le problème réapparaît. Je suis allé voir le garagiste qui avait effectué les réparations il m'a précisé que la pièce qu'ils avaient changé il y a 8 mois était de nouveau HS. Il m'informe que les réparations me coûteraient environ 800 €. Ma question est la suivante suis-je obligé de payer à mes frais les réparations où est-ce la responsabilité du vendeur ou du garagiste qui m'a préparé la voiture qu'incombe les frais de réparations..

Par osram

Bonjour,

Les pièces remplacées sont-elles garanties ?

Parfois, les constructeurs ou les garagistes offrent une garantie commerciale de quelques mois sur les pièces utilisées pour la réparation. Mais ce n'est pas une obligation. Si vous êtes dans cette situation, vous devez être informé de la durée de la garantie et des conditions de sa mise en œuvre (article L. 217-15 du code de la consommation).

En revanche, même si le garagiste ne propose pas de garantie commerciale, il reste néanmoins légalement responsable en cas de défaut des pièces utilisées. En effet, il doit respecter la garantie légale des vices cachés (article 1641 et suivants du code civil) et la garantie légale de conformité (articles L. 217-4 et suivants du code de la consommation).

> Pour en savoir plus sur les garanties, reportez-vous au dossier de l'INC "Les garanties du vendeur".

Par bra88

dans mon cas bien précis le vendeur d'automobile sous traite avec un garagiste lorsqu'il doit réparer ses véhicule garantie mon véhicule au mois de novembre 2020 était encore garanti il m'ont changé l'embrayage mais 8 mois tard la pièce changée a de nouveau cassée, je voulais savoir si c'est à moi de repayer les réparations ou au vendeur de voiture ou le garagiste avec qui il sous-traite pour la réparation de ses voitures merci

Par janus2

Bonjour,

Attention cependant, la garantie s'applique normalement pour les pièces payées par le client. Or, ici, le client n'a pas payé les pièces, donc la garantie n'a pas vocation à s'appliquer...